

Le Directeur général

Nantes, le 5 mai 2022

Affaire suivie par :
Laëticia BAR
Adjointe à la directrice des ressources humaines
Responsable régionale de formation
Direction des Ressources Humaines
Tél : 02.40.37.13.20
Mél : laëticia.bar@crous-nantes.fr

DÉCISION 2022-88 du 5 mai 2022

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherches et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, Bap G – Commis de cuisine, organisé par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

DÉCIDE

Article 1 :

La commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherches et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, Bap G – Commis de cuisine, organisé par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, est composée comme suit :

Président :

Monsieur PORCHERET Xavier, ingénieur de recherche de 2ème classe, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes.

Membres :

- Madame Karine BOUTET-SUIGNARD, Directrice des ressources humaines
- Madame Sophie DELLIEUX, référente handicap, rectorat de Nantes.

Article 2 :

Monsieur Hervé AMIARD, Directeur Général du Crous de Nantes Pays de La Loire, est chargé de l'exécution de la présente décision.